

N° 116
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

23 juin 2015

PROPOSITION DE LOI

*créant de nouveaux droits en faveur des malades
et des personnes en fin de vie.*

Le Sénat n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2512, 2585 et T.A. 486.

Sénat : 348, 467, 506 et 468 (2014-2015).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER